

Gendarmerie et contre-insurrection, 1791-1962

The gendarmerie and counterinsurgency, 1791-1962

Édouard Ebel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/7499>

ISBN : 978-2-8218-1398-4

ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 15 septembre 2012

Pagination : 3-11

ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Édouard Ebel, « Gendarmerie et contre-insurrection, 1791-1962 », *Revue historique des armées* [En ligne], 268 | 2012, mis en ligne le 14 septembre 2012, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/7499>

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

© Revue historique des armées

Gendarmerie et contre-insurrection, 1791-1962

The gendarmerie and counterinsurgency, 1791-1962

Édouard Ebel

- 1 Cette contribution envisage d'examiner la place de la gendarmerie dans les guerres « irrégulières », au regard notamment des théories apparues au lendemain des conflits coloniaux. Plus généralement, le domaine de la contre-insurrection s'intègre dans un vaste ensemble polysémique. La typologie même de ces conflits, aux contours souvent mal cernés, présente de multiples perspectives ou de nombreuses explications – parfois contradictoires ou antagonistes – sur la manière de caractériser ce type d'affrontement. Cette herméneutique a fait l'objet de tentatives de classement par les historiens. Hervé Coutau-Bégarie proposait ainsi une nomenclature dans laquelle il distinguait, en se fondant sur une chronologie s'étendant sur le très long terme, les caractéristiques et les spécificités de ces guerres particulières ¹.
- 2 Ces conflits ont également suscité des réflexions et des théories au sein même du monde combattant, dans la seconde moitié du XX^e siècle notamment, suite au processus de la décolonisation. Les protagonistes ont imaginé les moyens de vaincre les armées régulières ou d'écraser les résistances. Cet ensemble doctrinal français se développe notamment à la fin de la guerre d'Indochine, puis lors de la guerre d'Algérie. Quelle place ces écrits réservent-ils à la gendarmerie ? Dans la théorie du colonel Roger Trinquier par exemple ², la notion de « territoire » et de ses « habitants » est centrale. On est là dans un schéma qui associe implicitement la gendarmerie. Sa réflexion intègre d'ailleurs des opérations qu'il qualifie de « policières » ³. La lecture des théories de la contre-insurrection – établies principalement par des officiers de l'armée de Terre – ne fait en règle générale pas mention de l'intervention de la gendarmerie. Le mot même de « gendarme » n'apparaît dans aucun de ces écrits, comme par exemple dans le retour d'expérience sur la guerre d'Indochine du général Ély ⁴. Faut-il croire que ces ouvrages, au caractère doctrinal, n'évoquent pas les unités mais plutôt des concepts et des « recettes » à appliquer pour obtenir la victoire ? La gendarmerie s'intégrerait-elle naturellement dans

les dispositifs imaginés, ou bien ne pourrait-elle jouer – par principe – qu'un rôle secondaire ?

Une force militaire et civile dans la contre-insurrection ?

- 3 La gendarmerie, par essence, est une force « moitié civile, moitié militaire répandue sur toute la surface, qui donne les rapports les plus précis » et qui constitue la « manière la plus efficace de maintenir la tranquillité publique du pays » pour reprendre l'expression de Napoléon Bonaparte ⁵. On peut penser que ces spécificités lui attribuent une capacité particulière d'intervention dans la lutte contre la guérilla. Il est évident que le caractère militaire de la gendarmerie est au centre du débat. Celui-ci s'affirme à partir de 1720 et plus encore peut-être après la création de la Gendarmerie nationale, le 16 février 1791 ⁶. Cette « militarité » ne se résume pourtant pas à une mention inscrite dans la loi. Elle se manifeste lors du recrutement des hommes, par leur antériorité de service dans l'armée, mais également par une organisation militaire et par la participation des gendarmes aux conflits des XIX^e et XX^e siècles. Cette capacité de métamorphose, ce caractère polymorphe d'une force policière susceptible de muer en force combattante constituent probablement un des atouts de l'arme dans la perspective de son emploi dans le cadre de la contre-insurrection. Sur le long terme pourtant, les missions spécifiquement militaires de la gendarmerie sont épisodiques. Ces interventions semblent en effet cycliques, principalement liées aux événements politiques nationaux et internationaux. Ainsi, durant les périodes 1792-1815, 1852-1871 ou encore 1939-1962, la gendarmerie participe directement aux conflits. Dans cette acception, elle serait comparable à la figure insaisissable de Protée, capable de se métamorphoser et de modifier sa structure pour s'adapter aux situations nouvelles.
- 4 Cette question liée à la « militarité » a pourtant eu des implications évidentes au sein même de la gendarmerie, dont la conformation et la structure s'est tantôt rapprochée du domaine militaire, tantôt de celui de la police civile. Cependant, lorsqu'elle participe directement aux conflits extérieurs, la surveillance intérieure s'en ressent fortement. Au cours des guerres de la Révolution par exemple, le service habituel des gendarmes, totalement désorganisé, engendre une poussée corrélative de la criminalité. C'est encore le cas lors de la Première Guerre mondiale : les engagements individuels, mais surtout le service de la prévôté aux armées, entraînent des problèmes d'effectifs. L'enrôlement de gendarmes auxiliaires, ne correspondant pas toujours aux canons du recrutement, génère enfin des conséquences délétères sur le service intérieur ⁷.
- 5 Sur un autre plan, l'adoption par l'armée de Terre des principes de la contre-insurrection semble d'une certaine manière engendrer une antinomie ! En effet, selon les instructions de David Galula ⁸, les opérations ne devraient mobiliser que 20 % du temps consacré à la guerre. La gendarmerie semble, dans ce contexte, une arme idéalement constituée pour y participer. D'autant que cette force a notamment été modulée pour intervenir dans cet interstice qui sépare une situation de maintien de l'ordre dégradée et la guerre ⁹. C'est dans cette perspective que la gendarmerie participe à des opérations dans le cadre des grèves souvent violentes de la période de la décolonisation. Plus récemment, elle se montre particulièrement adaptée pour intervenir dans des situations dégradées, lors de la répression du mouvement anti-nucléaire ¹⁰, à Ouvéa ¹¹ ou encore au Kosovo ¹².

Le contrôle du territoire

- 6 Les théoriciens militaires insistent tous sur l'importance du contrôle du territoire. Dans ce domaine, la gendarmerie peut sembler particulièrement appropriée. En effet, le maillage, qui caractérise son implantation, constitue une sorte de carte d'identité s'inscrivant dans la « génétique » de l'institution. Il s'est développé en France par le tissage, au fil des siècles, d'une véritable trame enserrant l'ensemble du territoire. Cette « religion » du maillage a été adoptée dans la plupart des colonies, où le schéma d'implantation est pour ainsi dire identique à celui de la régulière expansion de la gendarmerie en métropole. Celle-ci accompagne systématiquement les troupes dans le cadre de la prévôté, avant de créer une structure de maintien de l'ordre qui se développe en associant et en formant la plupart du temps des troupes locales. C'est le cas en Afrique du Nord, mais également en Indochine. La difficulté pour ces établissements lointains réside dans la faible densité du maillage, qui ne facilite pas le contrôle des populations. Si la gendarmerie joue un rôle primordial dans la construction de ces États, son emploi et surtout le volume de ses effectifs sont prépondérants dans la réalisation des objectifs qu'on lui assigne.
- 7 Le maillage peut constituer un formidable outil de contrôle. Pour combattre la chouannerie – que l'on peut classer dans les conflits de type insurrectionnels –, Bonaparte met en place un dispositif exceptionnel se traduisant en 1810 par une trame très serrée : 444 brigades parmi les 2 017 que compte la France (soit 22 % du total) stationnent dans les départements de l'Ouest. Les compagnies sont alors constituées en moyenne par 49 brigades, alors que dans le reste du pays on en recense 21¹³ !
- 8 Cette question essentielle du contrôle du territoire se pose également dans le cadre des implantations de la gendarmerie à l'étranger et souvent dès les débuts de la colonisation. En effet, comment organiser les brigades de gendarmerie dans un nouveau territoire ? La thèse de Damien Lorcy nous montre qu'en Algérie une relation s'établit rapidement entre le développement de la gendarmerie et celui de la colonisation. Une série de facteurs se combinant de manière contradictoire semble présider à la construction de cette maille. En effet, la gendarmerie s'installe tout naturellement dans le sillage de l'armée mais se fixe surtout dans les villes, à Alger, Oran et Bône principalement. Des débats, au sein des communautés militaires et civiles, opposent les tenants d'une concentration des troupes aux partisans d'une dissémination des unités. La première option privilégie le contrôle des centres de population, alors que la seconde prône un contrôle plus lâche mais également plus complet du territoire. Finalement, une solution de compromis s'établit, notamment en raison des contraintes propres à la gendarmerie. Les brigades ne peuvent en effet être trop éloignées les unes des autres en raison de la complexité à organiser le transfèrement des prisonniers ou d'agencer de véritables relations de travail entre elles.
- 9 La gendarmerie se développe, dans un premier temps, à l'arrière de la ligne des conquêtes militaires. Cette implantation est fondamentale dans le dessin de la future configuration de la gendarmerie en Algérie. Au bout du compte, l'idée du déploiement d'un réseau semble déterminante. Comme le remarque Damien Lorcy, cette nasse correspond bien aux fonctions de surveillance du territoire, au service mixte et à la multiplicité des missions de la gendarmerie. Certes, le facteur initial de l'implantation des brigades joue un grand rôle. En effet, la gendarmerie s'installe principalement autour des grandes villes, où l'entrelacement des brigades est relativement dense, mais cette compacité a

tendance à se disloquer au fur et à mesure que l'on se dirige vers le sud du pays et ses zones désertiques.

- 10 Le problème du manque d'effectifs est d'ailleurs flagrant dès les premières années de la conquête. Un conseiller ministériel remarque, en 1859, que si l'on dénombre un gendarme tous les 25 km² en France, on en compte un pour 266 km² en Algérie, en faisant de surcroît abstraction des régions sahariennes¹⁴. La situation ne s'améliore pas véritablement après 1945. Benoît Haberbusch constate que la surface moyenne des compagnies est de 6 000 km² en France et de 69 000 km² en Algérie. Dans les années 1950, on compte un gendarme pour 1 600 habitants en France et un pour 4 000 en Algérie¹⁵. Les tournées des gendarmes dans leur circonscription peuvent durer plus d'une semaine. Autant dire que ce dispositif – bénéficiant pourtant d'une organisation pré-implantée –, caractéristique des colonies, est systématiquement sous-dimensionné au regard des besoins d'ordre public et plus encore dans le cas de conflits de type insurrectionnel. La montée des effectifs de la gendarmerie à partir de 1954, dans le contexte d'une guerre naissante, demeure alors insuffisante face aux besoins de la guerre.

La flexibilité de la gendarmerie

- 11 La gendarmerie fait preuve d'une certaine souplesse dans sa conformation pour s'adapter aux conditions locales ou aux objectifs stratégiques. Sous le Premier Empire en Espagne – premier exemple de l'envoi massif de gendarmes à l'étranger – l'institution s'installe certes dans les chefs-lieux, mais rompt avec l'ordre habituel et classique de brigades disséminées au sein d'un territoire. Cette distribution vise principalement à contrôler l'axe Bayonne-Madrid, afin de permettre un acheminement rationnel des troupes et du matériel. Pour réaliser cet objectif, la gendarmerie s'organise en détachements, aux effectifs bien supérieurs à ceux des brigades. Le regroupement des gendarmes est un choix stratégique dans la mesure où il combine plusieurs objectifs : sécuriser les flux et pacifier la province.
- 12 Selon Gildas Lepetit, cette organisation prélude la francisation des provinces du nord de l'Espagne¹⁶. Au final, la gendarmerie est utilisée comme une force participant à la construction d'un nouvel État rattaché à la France. Cette institution est cependant employée comme une force destinée à lutter contre la guérilla espagnole. On sait que malgré les succès de 1810, la situation se dégrade rapidement, au point de transformer la gendarmerie et l'armée en forces assiégées dans les places, ne pouvant plus exercer le moindre contrôle sur les campagnes environnantes. Le modèle d'emploi de la gendarmerie dans les conflits à l'étranger ou sur le sol national varie selon la nature des conflits. Si, en Crimée, une unité de la gendarmerie enrégimentée se bat contre un adversaire dans un conflit classique, au Mexique, la sécurisation des voies échoit à l'armée, et la contre-insurrection aux hommes du colonel Dupin, alors que la gendarmerie demeure dans son rôle de police prévôtale et de contrôle des axes¹⁷.
- 13 En Indochine, une fois encore, la gendarmerie n'hésite pas à s'organiser en légions de marche, rompant ainsi avec son organisation traditionnelle. Ces légions viennent se superposer à l'organisation coloniale des brigades, mais sont employées pour former des troupes locales et pour occuper des postes, s'insérant dans le dispositif de guerre. Cette configuration de la gendarmerie, s'adaptant à l'agencement de l'armée de Terre et participant à la contre-insurrection, fait l'objet de plusieurs critiques de la part de l'inspection générale, qui déplore la dissémination des effectifs des légions de marche¹⁸,

ainsi que l'emploi d'une gendarmerie qui « ne peut être appelée à suppléer... dans son rôle militaire une armée coloniale insuffisante »¹⁹. Pour le général Duin, ce sont ainsi 65 officiers et 2 035 gradés et gardes qui n'effectuent pas leur véritable travail²⁰. Cette utilisation de la gendarmerie se mesure d'ailleurs bien dans les bilans des gendarmes combattants de la guerre d'Indochine. Ces enseignements, résumés par le chef d'escadron commandant le 2^e groupe d'escadrons et la garde montagnarde, rejoignent finalement les conclusions de bien des jeunes officiers de l'armée de Terre²¹. C'est dire si certaines unités de la gendarmerie sont impliquées dans la contre-insurrection, et sont amenées à ne plus exercer leur métier de gendarme. La pénurie du renseignement, l'insuffisance de l'encadrement, l'inutilité des postes disséminés, le défaut d'action politique, sont dénoncés par les officiers de gendarmerie qui jugent finalement assez sévèrement les conditions de leur emploi dans ce conflit.

Une force de proximité et de renseignement

- ¹⁴ Le contrôle de la population est au centre des préoccupations des théoriciens de la contre-insurrection. Dans les schémas établis par David Galula, son soutien apparaît primordial et décisif, tant d'ailleurs pour les forces « loyalistes », cherchant à conserver le pouvoir, que pour les « insurgés » tentant d'accéder à la direction d'un pays. Cet appui s'obtiendrait par l'action d'une minorité active et la victoire serait acquise une fois la population coupée de l'insurrection. Dans cette optique, l'action politique doit être précédée d'une action policière²². Or, la gendarmerie dispose d'un formidable atout, conséquence de sa présence sur le territoire. Son implantation locale favorise les liens et les contacts. Dans les colonies, le substrat d'une gendarmerie coloniale, bien implantée dans un réseau de brigades, garantit la proximité et donc le recueil de renseignements. En effet, installés dans des brigades urbaines ou rurales, les gendarmes vivent au milieu de la population. Cette présence facilite la connaissance des milieux sociaux, politiques et géographiques, même si la barrière des langues peut nuire à l'efficacité des contacts, d'autant que la part du recrutement de gendarmes indigènes et vernaculaires est traditionnellement peu importante. Ces données sont évidemment capitales, dans la mesure où les liens interpersonnels permettent d'agir avec efficacité. Encore faut-il pouvoir recueillir des informations et s'en servir utilement.
- ¹⁵ Dans ses carnets, le garde François Gallot évoque le rôle joué par la gendarmerie dans ce domaine en Indochine et toute sa difficulté à constituer un réseau de renseignement efficace. Ce récit d'un simple combattant se situe à un niveau tactique, mais illustre bien le quotidien des gendarmes dans leurs missions. Il montre notamment que la population ne fournit aucune information, tant ses révélations la mettent directement en danger. Le constat est semblable pour la gendarmerie des hauts plateaux de l'Indochine. Les forces du Viêt-Minh disposent de puissants appuis au sein des villages²³. La surveillance des populations locales est bien trop lâche pour permettre un véritable contrôle des indépendantistes. Les patrouilles nocturnes et les arrestations, pourtant régulières, sont inefficaces pour juguler la rébellion. Cette situation semble d'une certaine manière généralisée, comme le constate Nicolas Blot pour la région de Tay Ninh²⁴.
- ¹⁶ Par ailleurs, les gendarmes sont formés dans le domaine de la police judiciaire. Si cette instruction reste empirique aux XVIII^e et XIX^e siècles, elle s'améliore considérablement durant l'entre-deux-guerres et surtout après 1945, où les premières unités constituées de spécialistes apparaissent. Rôlés aux mécanismes de la recherche du renseignement, ces

techniciens sont également des experts du droit. Mais une fois encore, l'avantage d'une troupe formée peut se muer en inconvénient. La question du statut juridique des « ennemis » s'est souvent posée à la gendarmerie et elle a pu engendrer des restrictions à son intervention. Cet embarras n'a d'ailleurs rien de nouveau. Si, dans les premiers temps de la guerre en Espagne, les insurgés sont qualifiés de « brigands », de « scélérats », voire « d'assassins », le statut juridique les assimile à des bandits que l'on peut juger. Cependant, si la « militarisation » des insurgés espagnols semble évidente – le général Thouvenot évoque dans sa correspondance une forme d'organisation militaire –, la reconnaissance d'un statut militaire des insurgés est niée, malgré l'établissement d'une justice prévôtale expéditive²⁵.

- 17 En effet, le formalisme du droit peut nuire à l'efficacité militaire et devenir une contrainte, notamment lorsque les opérations révèlent l'inadaptation du cadre légal. Cette question se prolonge également dans le domaine de l'éthique. Emmanuel Jaulin nous montre bien les divergences entre l'autorité militaire et le général Morin en Algérie. À plusieurs reprises, le chef de la gendarmerie s'oppose aux méthodes de l'armée, notamment en ce qui concerne le rôle qu'elle entend faire jouer aux sous-officiers détachés dans les détachements opérationnels de sécurité²⁶.
- 18 Enfin, dans les aspects plus démonstratifs de la contre-guérilla, la propagande fait également partie de la panoplie des moyens dont disposent les gendarmes pour favoriser une cause. Ainsi en Algérie, la gendarmerie effectue un travail de propagande, qui laisse d'ailleurs le général Beaudonnet dubitatif : « *En cette année 1958, nous avons relancé le mythe de l'action psychologique dont le grand prêtre est à Alger le colonel Lacheroy, le chef du 5^e bureau. Des hauts parleurs montés en public-adress sur nos 4x4 Renault, des distributions de tracts, des harangues au marché, des campagnes de rumeurs et d'intoxication en sont les armes privilégiées.* »²⁷

Les unités spéciales

- 19 Des unités spécifiquement dédiées à la contre-guérilla ont été mises en place par la gendarmerie dans différents contextes de guerres irrégulières. Sous le Directoire et l'Empire, des colonnes mobiles ou « roulantes » constituées de gendarmes, de gardes nationaux et soldats de la ligne sillonnent le territoire pour faire respecter la loi Jourdan sur la conscription. Il s'agit dans cette perspective d'un contrôle du terrain ciblé permettant d'opérer des arrestations et de lutter contre les bandes. Un dispositif temporaire de même nature est adopté quelques décennies plus tard. Entre septembre et décembre 1830, trois bataillons mobiles sont implantés à Angers, Rennes et Nantes pour lutter contre l'agitation légitimiste. Des détachements sont envoyés journallement dans les campagnes pour repérer et lutter contre les bandes armées. À la faveur d'un retour au calme, stimulé par une nouvelle augmentation du nombre des brigades, ces bataillons sont dissous et leurs effectifs redistribués au sein des unités. C'est dire qu'en y installant des forces conséquentes, la gendarmerie peut favoriser le contrôle d'un territoire, en s'appuyant sur un important réseau de brigades et en employant des colonnes mobiles sillonnant les régions pour mater les rébellions.
- 20 Dans un cadre similaire d'action, les conflits de la décolonisation vont favoriser l'émergence d'unités spécialisées dédiées à la contre-insurrection. Il faut pourtant rappeler qu'une partie de la doctrine se montre dubitative à l'égard de l'emploi et de l'efficacité de ce type de formations²⁸. Cependant, le souci de trouver une parade à la

guerre révolutionnaire a amené les stratèges à utiliser des unités susceptibles de se mouvoir rapidement et de s'opposer à la guérilla en employant des méthodes identiques ou s'en rapprochant. En Indochine notamment, plusieurs formations d'élite, encadrées par des gendarmes, mais composées d'autochtones, sont mises en place. Pour assurer la sécurité des postes isolés, le commandement décide la création de groupes de commandos en janvier 1947. La gendarmerie participe à cet effort avec la création d'un escadron parachutiste au sein de la 1^{re} légion de la garde républicaine de marche. La garde républicaine de Cochinchine fournit la grande partie des effectifs d'une unité de 150 hommes environ vouée exclusivement à la contre-insurrection ²⁹.

- 21 D'autres formations aux profils et aux missions similaires sont organisées à partir d'octobre 1947 : un escadron de commandos à Lai Thieu et un escadron de commandos amphibie à Thu Thiem. Par ailleurs, un groupe autonome d'escadrilles fluviales est créé le 13 mars 1948. L'encadrement de cette troupe, divisée en quatre escadrilles, est composé de deux officiers et de 20 à 25 gradés ou gardes par flottille. Outre les missions de police de la navigation, elles escortent les convois, effectuent des patrouilles et participent à des opérations combinées pour lesquelles elles apportent un soutien et un appui aux forces engagées à terre ³⁰. D'une manière générale, ces choix sont peu en rapport avec les missions traditionnelles de la gendarmerie. L'ensemble de ces formations est souvent remodelé et certains groupes de commandos ont d'ailleurs une existence assez brève. Cette expérience d'unités combattantes est renouvelée en Algérie, avec la création de commandos de chasse en juillet 1959. Le général Morin exprime cependant de fortes réserves quant à l'emploi de ces unités dont les missions ne rentrent, selon lui, ni dans les attributions de l'arme ni dans ses traditions ou ses principes d'action. L'inspecteur, le général Bézanger – ancien chef du 45^e bataillon de chars de combat en 1940 – redoute une perte de confiance auprès des populations musulmanes ³¹. Au bout du compte, le commandement militaire en Algérie sollicite la création d'une unité aux missions combattantes consistant principalement à fixer et poursuivre les *katibas*. Tenant compte des réticences de la gendarmerie, on instaure finalement six commandos, au lieu des dix prévus initialement.
- 22 Comment qualifier la participation et le positionnement de la gendarmerie dans la contre-insurrection ? Cette institution, au cours de son histoire, a participé de manière directe à ces conflits spécifiques. Il semble pourtant qu'elle n'ait pas conservé le souvenir de sa longue expérience dans la contre-insurrection. La capitalisation des savoirs semble avoir disparu en même temps que ces guerres se terminaient. Hormis peut-être sa contribution à la guerre d'Indochine, qui a servi de laboratoire d'idées pour la guerre d'Algérie, les manuels, les formations, les codes n'abordent pas ce domaine spécifique. Pourtant, les formations n'ont cessé de se développer surtout au XX^e siècle, au point de faire de la gendarmerie un corps très professionnalisé, mais il faut croire que la question de la contre-insurrection est une sorte de domaine réservé à l'armée de Terre, échappant de la sorte à la gendarmerie.
- 23 Il faut noter l'absence de doctrine dans ce domaine au sein de la gendarmerie. Jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie, elle se trouve d'une certaine manière inféodée à l'armée de Terre, qui dirige ses opérations. Tout au plus les chefs de la gendarmerie font-ils part de leurs avis mais, en dernier ressort, le commandant du théâtre d'opération prend les décisions. De son côté, l'armée de Terre ne dispose pas plus d'un ensemble conceptuel sur l'emploi de la gendarmerie. Cette institution sert au titre prévôtal tout en étant susceptible d'intervenir dans une contre-guérilla : ces préceptes simples semblent guider

le fonctionnement de la gendarmerie dans ce type de conflit. Son emploi pose le problème de la gestion d'une institution très spécialisée et paradoxalement polyvalente dans un dispositif militaire. Sur le territoire national, la gendarmerie est amenée à intervenir naturellement et légalement, dans le cadre des planifications établies sous la IV^e et la V^e République, au sein de la défense opérationnelle du territoire par exemple. Hors des frontières, elle agit sous la tutelle du commandement en chef.

- 24 Dans cette perspective, les unités combattantes de la gendarmerie sont intégrées dans un dispositif plus large où elles perdent finalement leur spécificité. Cette situation est particulièrement visible en Indochine, où les légions de marche, fixées initialement sur un territoire précis, sont par la suite disséminées, au point que leur organisation, constamment renouvelée, devient d'une extrême complexité. Ces éléments organiques sont essentiels, puisque la gendarmerie se trouve en situation de constante reconstruction durant ce conflit. De toute manière, les faibles effectifs de cette institution ne lui permettent que rarement d'être employée en masse dans le cadre de la lutte contre les insurrections. Historiquement, l'armée de Terre, au vu de ses moyens humains et matériels, dirige les dispositifs dans lesquels la gendarmerie ne représente traditionnellement qu'une part relativement restreinte.
- 25 L'attitude des chefs militaires a tout de même de quoi surprendre, dans la mesure où la gendarmerie semble idéalement adaptée pour lutter contre les insurrections. Il faut pourtant constater qu'elle a rarement joué un rôle de premier plan dans ce type de conflits. Dans le cadre de sa participation aux guerres extérieures et notamment coloniales, si son dispositif initial semble figé et rigide, elle est capable d'opérer de véritables mues pour transformer son organisation et s'adapter aux contraintes. Il n'en demeure pas moins que l'on peut s'interroger sur l'emploi et sur la place d'une gendarmerie notamment construite pour intervenir dans les situations dégradées – dans ce qu'on pourrait nommer la « *guerre des gendarmes* »³² – spécificité qui n'a pas été prise en compte par l'armée de Terre et dont l'emploi a d'ailleurs fait l'objet de critiques au sein même de la gendarmerie.

NOTES

1. COUTAU-BÉGARIE (Hervé), « Guerres irrégulières : de quoi parle-t-on ? », *Stratégique*, n° 93-96, 2009, p. 13-30.
2. TRINQUIER (Roger), *La guerre moderne*, Paris, Économica, 2008, 110 pages. Réédition d'un ouvrage paru en 1961.
3. *Ibid.*, voir notamment le chapitre relatif à l'action sur les populations et les parties relatives aux « opérations policières » (p. 41) et à leur « conduite » (p. 41-45).
4. ÉLY (Paul général), *Les enseignements de la guerre d'Indochine (1945-1954). Rapport du général Ely*, Édition présentée par le capitaine Ivan Cadeau, tome 1, Vincennes, SHD, 2011, 339 pages.
5. Napoléon au roi de Naples, Lettre du 16 mai 1806, *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XII, n° 10 243.
6. Ces éléments liés à la « militarité » de la gendarmerie ne font d'ailleurs pas l'unanimité au sein de l'historiographie. Voir notamment sur cette question les arguments développés dans un

excellent travail relatif à la maréchaussée : BROUILLET (Pascal), *La maréchaussée dans la généralité de Paris au XVIII^e siècle (1718-1791). Étude institutionnelle et sociale*, doctorat, sous la direction de Jean Chagniot, EPHE, 2002, 3vol., 871pages.

7. PANEL (Louis), *La gendarmerie pendant la Grande Guerre, sur le terrain des opérations et à l'arrière*, doctorat, sous la direction de Jean-Noël Luc, université de Paris IV-Sorbonne, 2010, p. 215-228.

8. GALULA (David), *Contre-insurrection. Théorie et pratique*, Paris, Économica, 2008, 213 pages.

9. Si l'on se fie aux conditions énoncées par David Galula, la gendarmerie semble bien organisée pour répondre à la contre-guérilla, dans la mesure où « le passage de la paix à la guerre y est très progressif [et que] les problèmes n'apparaissent jamais clairement ». Voir GALULA (David), *Contre-insurrection...*, *op.cit.*, p. 125.

10. L'HÉRÉEC (Ronan), *La gendarmerie face à la contestation antinucléaire dans les années 1970-1980*, master2, sous la direction de Jean-Noël Luc, Paris IV, 2011, 244 pages.

11. PICARD (Alain général), *Ouvéa, quelle vérité ?*, Paris, éditions LBM, septembre 2008, 320 pages.

12. FLOCON (Yves capitaine), *Gendarme français au Kosovo*, Paris, L'Harmattan, 2001, 148 pages.

13. LIGNEREUX (Aurélien), « De la chouannerie à la gendarmerie ? Les captations partisans de la force publique dans les départements de l'Ouest (1814-1832) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 114, n° 2, juin 2007, p. 109-119.

14. LORCY (Damien), *Sous le régime du sabre. La gendarmerie en Algérie, 1830-1870*, Rennes, PUR/SHD, 2011, p. 63.

15. HABERBUSCH (Benoît), *La gendarmerie en Algérie (1939-1945)*, Maisons-Alfort, SHGN, 2004, p. 31-32.

16. LEPETIT (Gildas), « La manière la plus efficace de maintenir la tranquillité ? » *L'intervention de la Gendarmerie impériale en Espagne (1809-1814)*, doctorat d'histoire contemporaine, sous la direction de Jean-Noël Luc, université de Paris IV-Sorbonne, 2009, p. 43-47.

17. KIPPEURT (Adrien), *L'exportation du modèle de gendarmerie française au Mexique au moment de l'expédition de Napoléon III, 1861-1867*, master 1, université de Paris IV-Sorbonne, sous la direction de Jean-Noël Luc, 2010-2011, p. 95.

18. SHD/GD, 2007 ZM1/307 785, rapport du colonel Sérignan, inspecteur de la gendarmerie, sur la réorganisation des trois légions de garde républicaine de marche, 13 octobre 1948.

19. SHD/GD, 2007 ZM1/307 388, rapport n° 14/4 du général de division Duin, inspecteur général de la gendarmerie, sur l'inspection des forces stationnées en Indochine, 14 décembre 1948.

20. *Ibid.*

21. SHD/GR, 10H 980A, rapport n° 896/4. Renseignements des officiers de la 1^{re} légion de marche de la gendarmerie mobile sur les enseignements à tirer d'Indochine, 30 octobre 1954.

22. GALULA (David), *Contre-insurrection...*, *op.cit.*, p. 112-124.

23. LONGUET (Thibault), *La gendarmerie en Indochine. De l'ordre colonial à la guerre révolutionnaire : le cas particulier des hauts plateaux (1947-1954)*, DEA, sous la direction de Jacques Frémeaux, université de Paris IV-Sorbonne, 2000, 117 pages.

24. B LOT (Nicolas sous-lieutenant), *La gendarmerie et la pacification en Indochine : étude monographique des postes de Tay Ninh, sous-secteur de Tay Ninh, Cochinchine, de 1947 à 1954*, mémoire de l'EOGN, 3^evoie, sous la direction d'Édouard Ebel, Melun, 2007-2008, 76pages.

25. LEPETIT (Gildas), « La manière la plus efficace de maintenir la tranquillité... », *op.cit.*, p. 344.

26. JAULIN (Emmanuel), *La gendarmerie dans la guerre d'Algérie. Dépendance et autonomie au sein des forces armées*, doctorat, sous la direction de Jacques Frémeaux, université de Paris IV-Sorbonne, 2009, p. 130-136.

27. BEAUDONNET (Louis), *Capitaine en Algérie 1956-1966. Souvenirs*, Paris, SNHPG, 2012, p.120.

28. GALULA (David), *Contre-insurrection...*, *op.cit.*, p. 110. « Les petites opérations de type commando ne peuvent constituer la forme principale de contre-insurrection. Ce qui compte, c'est le soutien de la population. »

29. BRUNET (Jean-Christophe), *Gendarmes-parachutistes en Indochine, 1947-1953*, Paris, Indo éditions, 2004, 345 pages.
30. FRANCO (Henri chef d'escadron), *La Gendarmerie en Indochine, 1945-1956*, diplôme technique, Enseignement militaire supérieur scientifique et technique, 1986, 101 pages.
31. JAULIN (Emmanuel), *La gendarmerie dans la guerre d'Algérie...*, *op.cit.*, p. 201-206.
32. PHILIPPOT (Georges), « Guerre de gendarmes », *Force Publique, revue de la société nationale histoire et patrimoine de la gendarmerie*, Paris, SNHPG, 2011, p. 4-6.
-

RÉSUMÉS

Au cours de son histoire, la gendarmerie a régulièrement participé, aux côtés de l'armée de Terre, aux guerres dites « irrégulières ». Les théoriciens et les stratèges ont établi, aux lendemains des conflits de la décolonisation, des doctrines propres à préparer les armées à la contre-insurrection. Dans ces schémas, la gendarmerie tient une place mineure, voire inexistante. Pourtant, tout montre que cette institution dispose d'atouts considérables dans la perspective de tels conflits. Son caractère militaire, sa propension à contrôler le territoire par un maillage et à obtenir des renseignements, sa souplesse lui permettant d'adapter son organisation à la situation et enfin sa capacité à créer des unités spécialisées constituent autant d'atouts militants pour l'emploi de la gendarmerie dans la contre-insurrection. Cependant, les réticences en son sein même, associées à un certain désintérêt de l'armée de Terre pour l'emploi de la gendarmerie dans ce cadre si particulier, laissent penser qu'une conceptualisation plus aboutie aurait pu bénéficier à l'efficacité des armées.

Over the course of its history, the gendarmerie has regularly participated, alongside the Army, in wars deemed "irregular". Theorists and strategists established, in the aftermath of the decolonization conflicts, the proper doctrines to prepare armies for counterinsurgency. In these schemes, the gendarmerie played a minor, or even non-existent, role. Yet everything indicates that this institution had considerable strengths in the context of such conflicts. Its military character, its tendency to control territory by networking and obtaining intelligence, its flexibility allowing it to adapt its organization to the situation, and finally its ability to create specialized units are essential strengths pushing for the use of the gendarmerie in counterinsurgency. However, reluctance within its own organization, coupled with some indifference from the Army for the use of the police within this particular framework, leads one to think that a more successful concept could benefit the effectiveness of armies.

AUTEUR

ÉDOUARD EBEL

Docteur en histoire, chef du bureau gendarmerie de la division études et enseignement du Service historique de la Défense, il a publié plusieurs ouvrages et articles relatifs à l'histoire de la police et de la gendarmerie.